

Paris, le 2 novembre 2020

MONSEIGNEUR ÉRIC DE MOULINS-BEAUFORT DÉPOSERA UN RECOURS AU CONSEIL D'ÉTAT

Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, Président de la Conférence des évêques de France va déposer un référé liberté au Conseil d'État, estimant que le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, porte atteinte à la liberté de culte qui est l'une des libertés fondamentales dans notre pays. En effet, Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort, après consultation de tous les évêques de France réunis en Assemblée plénière ce lundi 2 novembre, estime hors de proportion l'interdiction de célébrer la messe et d'autres sacrements en communauté. Pour les fidèles, ces célébrations sont vitales parce qu'elles sont une rencontre avec le Seigneur et avec leurs frères.

Les fidèles catholiques restent totalement mobilisés contre l'épidémie et respectent l'ensemble des consignes sanitaires qui pèsent sur le pays depuis le début.



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

CONTACT

RELATION MÉDIAS
TÉL. 06 26 12 65 07